

Du côté de nos gares et stations

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **38 (1967)**

Heft 2

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-825248>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

une amélioration des recettes de 46 %. Mais les dépenses d'exploitation, elles, ont subi une hausse de 59 %.

L'augmentation du trafic ne suit donc plus la courbe moyenne du développement économique. En 1965, les déficits d'exploitation des chemins de fer privés du canton s'élevaient à près de 15 millions de francs. La part de l'Etat de Berne à ces déficits se montait à peu près à 5 millions de francs. Si les conclusions du rapport Stocker avaient été appliquées intégralement pour l'exercice 1965, la part du canton aurait passé de 5 à quelque 10 millions de francs. Et l'on n'a pas tenu compte, dans ces calculs, de la suppression des prestations fédérales en faveur du rapprochement tarifaire, suppression dont les conséquences seraient extrêmement fâcheuses, spécialement pour l'économie touristique de l'Oberland et pour le Jura-Nord.

Dans son message relatif aux propositions de la « commission Stocker », le Conseil fédéral n'accepte qu'une partie seulement de ses propositions de telle sorte que, appliquées en 1965 par exemple, elles auraient entraîné pour le canton et les compagnies intéressées une diminution de recettes moins sensible. Néanmoins on ne peut qu'approuver le Conseil-exécutif quand il s'étonne qu'on veuille modifier une loi avant d'avoir pu tirer les conclusions valables de son application.

ADIJ

Du côté de nos gares et stations

Si l'on jette un coup d'œil au classement des gares et stations du Jura bernois, on s'aperçoit vite que la plupart d'entre elles, hormis Bienne, Porrentruy, La Reuchenette-Péry et Liesberg, ont perdu des points par rapport au classement établi il y a deux ans.

A quoi cela tient-il ? A une certaine stabilisation du trafic ainsi qu'à une rationalisation des transports, incontestablement ! Et l'on ne sait pas ce qu'il adviendra lorsque sera intervenue la revision du règlement servant à établir cette classification.

D'autres gares et stations du Jura bernois, à l'instar de Tavannes, Choindez, Glovelier, Tüscherz et Roches, qui ont été déclassées à partir du 1^{er} janvier, vont-elles pâtir de la future classification ? On ne saurait encore le prévoir mais les nouvelles normes risquent d'accentuer le mouvement plutôt que de renverser la vapeur. C'est bien pourquoi il faut espérer que l'implantation de nouvelles industries dans le Jura revigorera le trafic. C'est pourquoi aussi l'ADIJ continuera à lutter sans cesse pour l'amélioration de notre trafic ferroviaire. Ah ! Si la ligne Bâle-Delémont-Bienne était à double voie sur tout son parcours...

Mais il ne faut pas désespérer. On voit, par exemple, que les efforts renouvelés de l'ADIJ en faveur de la revalorisation de la ligne de Delle commencent à porter des fruits. Preuve en soit le gain de points enregistré par la gare de Porrentruy.

Avant de signaler le nombre de points attribués aux diverses gares et stations CFF rappelons la hiérarchie du classement auquel elles appartiennent.

Alors que, dans le groupe de tête, on trouve les Inspections de gare, 1^{re} classe a, comme Bâle et Zurich, 1^{re} classe comme Berne et 2^e classe comme Bienne, on trouve, dans le groupe suivant, les gares de 1^{re}, 2^e et 3^e classes. Dans le troisième groupe figurent les stations de 1^{re} classe a, 1^{re} classe b, 2^e classe a, 2^e classe b, 3^e classe et 4^e classe, précédant le groupe des haltes qui ferme la marche.

Tandis que Berne, Inspection de gare de 1^{re} classe (avec plus de 27 000 points) compte 34 397 points, Bienne, Inspection de gare de 2^e classe (de 11 701 à 27 000 points) en compte 26 216.

Quand on sait que Bienne, il y a deux ans, possédait 26 129 points, peut-on prévoir que, dans les années prochaines, elle réussira à passer dans la même classe que Berne qui, elle, a rétrogradé puisque, il y a deux ans, elle avait 36 448 points ? L'avenir seul le dira.

Indiquons maintenant les points attribués aux gares et stations jurassiennes avec, entre parenthèses, ceux d'il y a deux ans :

Gares

1^{re} classe (5401-11 700 points)

Delémont 6695 (7190).

2^e classe (2701-5400)

Porrentruy 3436 (3239).

3^e classe (1621-2700)

Moutier 2111 (2294) ; La Reuchenette-Péry 2071 (1674) ; Zwingen 1901 (1970) ; Laufon 1825 (1881).

Stations

1^{re} classe a (901-1620)

Liesberg 1581 (1578) ; Courtelary 1202 (1431) ; Sonceboz-Sombeval 960 (1172) ; Saint-Imier 937 (1021).

1^{re} classe b (541-900)

Tavannes 887 (958) ; Choindez 877 (947) ; Grellingue 847 (873) ; Boncourt 824 (844) ; La Neuveville 655 (693) ; Douanne 652 (715) ; Reconvilier 596 (632) ; Saint-Ursanne 586 (641) ; Malleray-Bévilard 568 (586) ; Ligerz 555 (616).

2^e classe a (361-540)

Glovelier 515 (612) ; Tüscherz 515 (570) ; Bassecourt 509 (539) ; Courrendlin 476 (515) ; Courgenay 437 (454) ; Soyhières 428 (451) ; Courfayve 392 (413) ; Courtételle 374 (376).

2^e classe b (181-360)

Roches 351 (413) ; Court 316 (328) ; Renan 293 (316) ; Sonvilier 291 (323) ; Corgémont 273 (287) ; Cortébert 253 (265) ; Courtemaiche 218 (224).

3^e classe (109-180)

Villeret 113 (122).